

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/01/2021033268/justel>

---

Dossier numéro : 2021-07-01/29

## Titre

1 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'abrogation partielle de l'arrêté d'expropriation du 7 mai 2009, publié au Moniteur belge le 11 juin 2009

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 01-10-2021 page : 104520

Entrée en vigueur : 11-10-2021

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). L'arrêté du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2009 (C-2009/31345) publié au Moniteur belge le 11 juin suivant est partiellement abrogé en ce que la surface à exproprier pour la parcelle situé sur le terrain de la s.a. Spirifer (piscine Némó 33) passe de 3 ares 61 centiares à 3 ares 41 centiares.

[Art.](#) 2. Le Ministre qui a la Mobilité dans ses compétences est chargé de l'exécution du présent arrêté.